

La démarche innovante des coopératives d'activités et d'emploi

L'expérimentation d'Artenréel depuis 4 ans au sein du réseau « Coopérer pour Entreprendre » a défini les cadres d'une CAE (Coopérative d'activités et d'emploi) à thématique artistique et établi la pertinence de cette démarche innovante face aux enjeux de l'emploi culturel et plus globalement de l'économie de la création.

Au sein d'une réflexion collective, Artenréel offre aux professionnels des métiers artistiques et culturels un cadre d'accompagnement propice à la liberté d'entreprendre et au développement d'activités innovantes. Construite sur des valeurs communes d'engagement, de responsabilité, de solidarité et d'autonomie, l'initiative coopérative participe à la création de nouvelles dynamiques économiques sur le territoire.

L'entrepreneur-salarié est la figure centrale des Coopératives d'Activités et d'Emploi :

o Le cadre entrepreneurial de la CAE permet de tester, développer et pérenniser une activité économique, et de bénéficier d'un accompagnement dans la durée, pour « apprendre en faisant » le métier d'entrepreneur au sein d'une entreprise collective

o Le fonctionnement de la CAE consiste à créer progressivement son propre emploi salarié au sein d'une entreprise coopérative qu'il mutualise avec d'autres entrepreneurs, et dont il peut devenir associé.

Le concept CAE associé aux problématiques du secteur culturel nous ont conduit à créer une structure coopérative (ARTENRÉEL) permettant aux artistes de tester et sécuriser « grandeur nature » leur activité afin d'envisager leur consolidation à l'école de la coopération.

Enjeux

Artenréel réinterroge le statut de l'artiste et l'organisation du travail artistique recentré sur les priorités d'innovation et d'emploi.

L'ensemble du secteur culturel (employeurs, artistes, représentants de la puissance publique, organisations représentatives des salariés) s'accorde à fonder sur quelques enjeux centraux les voies de consolidation de la profession.

- Comment favoriser l'émergence et soutenir la création artistique
- Comment favoriser l'emploi artistique
- Comment améliorer l'insertion professionnelle
- Comment améliorer la formation des professionnels
- Comment et pour qui favoriser la mutualisation humaine, matérielle et technique ?
- Comment favoriser le respect des réglementations sociales

Objectifs

- Pris en compte des réalités esthétiques, économiques, sociales et juridiques des artistes
- Mieux appréhender l'économie de la création sous l'angle de la valorisation du travail artistique dans son environnement, et ses rémunérations
- Pris en compte des différents modèles de rémunération de la création artistique
- Appréhension des régimes fiscaux spécifiques aux secteurs de la création
- Appréhension du cadre juridique (social et propriété littéraire et artistique) du travail de création
- Saisir les tendances actuelles de l'économie de la création et des relations et pratiques contractuelles en vigueur
- Prise en compte de l'environnement artistique et culturel sur le territoire.

Contraintes

Les activités de création sont considérées comme des activités entrepreneuriales à part entière car elles contribuent comme toutes activités au développement d'un territoire, mais sont aussi à considérer entièrement à part, car les pratiques professionnelles sont par essence atypiques à bien des égards :

- Atypiques par leur logique : on ne lance pas un projet artistique pour gagner de l'argent, mais avant tout pour créer.
- Atypiques par leurs structures de travail (multi-activités) : beaucoup de créateurs cumulent le statut de free lance à salarié en passant par celui de chef d'entreprise ou de fonctionnaire.
- Atypiques par l'éclatement de l'environnement industriel et économique : il existe une myriade de petites entreprises individuelles à côté de grandes industries culturelles.
- Atypiques par la dissémination de la création : la dimension créatrice tend à s'incorporer dans tous les secteurs de l'économie classique et sociale (édition, design, logiciels, tourisme culturel, animations..)
- Atypique par l'évaluation du résultat : une réussite artistique n'est pas nécessairement une réussite financière ou médiatique.
- Atypique par le financement : l'innovation artistique et la qualité du secteur culturel ne peuvent être appréciées seulement en termes de retours sur investissement ; elles exigent des formes spécifiques d'interventions publiques couplées à des contributions privées et non marchandes.

Les publics artistiques et culturels

Artenréel garantit un accompagnement pour toute personne déterminée et porteuse d'un projet de création d'activité ayant la maîtrise d'un savoir faire professionnel requis pour l'exercice de l'activité artistique. La rémunération de la création s'organise la plupart du temps dans le cadre d'une économie de projets risqués dont les caractéristiques sont définies par l'irrégularité et l'inégalité des revenus. A l'avant garde de cette précarité on retrouve majoritairement la catégorie des artistes auteurs, plasticiens, compositeur ou écrivains dont la rémunération dépend de leur réussite commerciale. La dégradation très nette de ces secteurs (contrats, assurances, isolement, temps de travail de recherche non rémunéré, enrichissent malheureusement l'idée collective d'une forme de gratuité d'un travail visible, établie comme une norme et une évidence.

Ces constats sur les professionnalités artistiques suscitent une régulation dans la mesure où ces situations sont liées à des rapports de force. C'est l'objet même de la construction d'une entreprise partagée coopérative créatrice de richesses, d'émancipation et de sécurisation collective.

Public concerné et nature des activités :

- o Personnes développant des activités sur des marchés solvables (création graphique, designer, photographes, vidéastes, etc.)
- o Personnes développant des activités dans une économie du prototype, de la pièce unique (peu de perspectives économiques en dehors des marchés spéculatifs)
- o Personnes développant des services et prestations dans le spectacle vivant
- o Personnes prestataires de services (vacations d'enseignement, missions de conseil et d'expertise, collaboration à des projets urbains, architecturaux, etc)

Associer au sein de la coopérative plusieurs métiers traduit la reconnaissance du caractère transdisciplinaire des pratiques artistiques les plus contemporaines. Cette diversité est une richesse pensée dès l'origine pour faire naître et provoquer des synergies, des collaborations, des débordements disciplinaires, chacun se nourrissant au contact des autres. En ce sens elle respecte les fondements initiaux de la multi activité inhérente à la démarche des CAE au sein de Coopérer pour Entreprendre.